

1996 – 2021 :

25 ans du retour de l'ours

dans les Pyrénées



Dossier de presse Pays de l'Ours – Adet et FERUS

Visioconférence de presse – 3 juin 2021



25 ans après les premiers lâchers, quel avenir pour l'ours en France ?

Le 19 mai 1996, la première ourse d'origine slovène, nommée Živa, ce qui signifie « vivante » en slovène, est lâchée sur la commune de Melles en Haute-Garonne. Avec Živa s'ouvre une nouvelle page de l'histoire de l'ours dans les Pyrénées.

25 ans après et, suite à quelques opérations de renforcements supplémentaires, la population d'ours dans les Pyrénées croît régulièrement et dépasse la soixantaine d'individus.

Malgré cette tendance positive, l'ours n'est pas encore sauvé en France en 2021.

Les risques démographiques en Pyrénées occidentales, et génétiques à plus long terme, sont la résultante d'un manque d'engagement de l'Etat sur la restauration de l'espèce dans un bon état de conservation.

A ces problèmes s'ajoutent les menaces des opposants ainsi que l'attitude ambiguë de l'Etat.

Et maintenant ? L'Etat fait fausse route

- En 2018, la France a publié son plan d'actions Ours brun pour 10 ans (2018-2028). La seule action concrète de ce plan est le lâcher de deux ourses qui a eu lieu en Pyrénées occidentales en 2018, où il n'y avait plus de femelle depuis 14 ans. Le seul engagement concret de ce plan est de remplacer tout ours tué par l'homme. Et c'est tout. En effet, ce plan n'est pas un plan national d'actions.
- En 2020, 3 ours ont été tués par l'homme. **Aucun remplacement n'est prévu** contrairement à l'engagement pris en 2018. En parallèle, l'enquête concernant l'ours tué en France est au point mort, bientôt un an...
- On assiste, depuis 2017 notamment, à une totale impunité des opposants à l'ours violents : 9 affaires "sans suite" ces 3 dernières années, dont incendie d'un véhicule de l'administration, menaces s/ agents de l'Etat, agressions sur militants associatifs, et donc un ours abattu ! Nous pouvons considérer que les opposants à l'ours ont commencé à détruire dès 2020 la population de cette espèce pourtant protégée et même en danger critique d'extinction. Et ce en toute impunité.
- Le plan d'actions Ours brun 2018-2028 a été remplacé dès 2019 par une feuille de route appelée « Pastoralisme et ours » que certains requalifient de feuille de fausse route puisque nous ne voyons mis en œuvre que des mesures contre-productives pour la cohabitation ours/pastoralisme. Une des principales actions est la mise en place d'effarouchements de l'ours comme moyen de protection des troupeaux.

A l'heure où l'IPBES et les scientifiques tirent la sonnette d'alarme quant à un sixième effondrement planétaire de la biodiversité, l'Etat ne peut plus se permettre de considérer le plantigrade comme un problème de plus à gérer au coup par coup. Dans ce contexte, l'anachronisme des espèces « nuisibles » est une page qui doit être définitivement tournée. L'ours est un atout fantastique pour les Pyrénées.

Et, après ? Nos demandes :

- L'État Français adopte un positionnement clair et ferme en faveur d'une population d'ours viable dans les Pyrénées.
- Remplacement rapide de tous les ours tués par l'homme.
- Nouvelle phase de lâchers pour respecter les préconisations de l'expertise du Muséum National d'Histoire Naturelle de septembre 2013 qui préconise à minima le lâcher de 2 femelles pleines en Pyrénées centrales et 4 femelles en Pyrénées occidentales ; seules 2 femelles en Pyrénées occidentales et un mâle en Pyrénées centrales ont été lâchés depuis.
- Lancement d'un véritable programme global de développement économique-touristique des Pyrénées autour de la présence de l'ours.

Et, réellement ?

Même si la France a l'obligation de sauvegarder cette espèce emblématique, l'histoire de la protection de l'ours dans les Pyrénées est une longue succession de concertations, de tergiversations, de décisions avortées, d'échecs ... heureusement ponctués de quelques actions positives.

Fort d'un bilan positif, Pays de l'Ours-Adet et FERUS sont prêts pour accompagner les prochaines phases en faveur de la restauration d'une population viable d'ours.



Sommaire

1. **État des lieux , p.6**
2. **Analyse de l'action de l'État, p.8**
3. **L'ours, contrainte ou atout pour les Pyrénées ? p.10**
4. **Un peu d'histoire : 1996-1999 : l'expérimentation, p.11**
5. **Un peu d'histoire : 2000 - 2004 : la polémique, p.13**
6. **Un peu d'histoire : 2005-2007 : de nouveaux lâchers, p.15**
7. **Un peu d'histoire : 2008-2017, 10 ans de tergiversations p.16**
8. **Un peu d'histoire : vers les premiers lâchers en Béarn p.19**

1. État des lieux

Au moins 64 ours en 2020 dont :

Pyrénées occidentales : 3 ours

1 mâle : Rodri
2 femelles : Sorita
Claverina

+ 2 mâles :
Néré, Cannellito

Pyrénées centrales : 59 ours

21 femelles - 9 mâles adultes
13 jeunes dont 12 mâles et 1 femelle
16 oursons nés en 2020



État des lieux

En 2020, 64 ours ont été détectés dans les Pyrénées, du Béarn à la limite des Pyrénées Orientales.

Preuve que les ours d'origine slovène se sont très bien adaptés à leur nouvel environnement ?

Ils se reproduisent normalement, le nombre d'oursons par portée est normal (2-3) et le taux de survie est bon.

Le développement des individus réintroduits et de leur progéniture est satisfaisant (forte croissance pondérale). Les cas de maturité sexuelle précoce des femelles Caramelles (fécondée à l'âge de 3 ans et demi) et Bambou (fille de Hvala qui s'est reproduite à 2 ans et demi) sont également de bons indicateurs de l'adaptation des animaux.

C'était prévisible, la Slovénie propose à l'ours des habitats proches de ceux des Pyrénées. En effet ce n'est pas un pays constitué que de plaines, c'est aussi un pays montagnard : une petite France

Le retour de l'ours dans les Pyrénées est une vraie réussite sur le plan biologique.

Diagnostic

Le gouvernement français est en possession depuis septembre 2013 de l'expertise collective scientifique « L'Ours brun dans les Pyrénées » du Muséum National d'Histoire Naturelle.

Le constat dressé par le Muséum, très clair, a été confirmé en 2018 :

- L'Ours brun n'a écologiquement aucun impact négatif sur l'écosystème pyrénéen, faune comme flore. Il y a donc toute sa place.
- L'état de conservation de l'espèce est jugé « Défavorable inadéquat » au regard des critères fixés par la Directive Habitats.

Préconisations

Rappelant que « la Directive Habitats impose aux États membres de maintenir les populations d'Ours bruns dans un état de conservation favorable », et s'agissant des scénarii de conservation, le Muséum :

- considère que « la non-intervention maximise les risques encourus pour le maintien de l'espèce dans les Pyrénées puisqu'elle cumule à la fois les risques démographique et génétique ».
- préconise :
 - pour le noyau occidental : « idéalement » un renforcement de 3 mâles et 10 femelles ou, « au minimum », un renforcement de 4 femelles. Ces renforcements devant être effectués très rapidement et de manière la plus synchrone possible ;
 - pour le noyau central : « idéalement », un renforcement de 1 mâle et 3 femelles, « au minimum » un renforcement de 2 femelles pleines.

Ces renforcements sont recommandés à un horizon de 4 ans (en 2013 ...).

- prévient que « **tout retard nécessitera une probabilité d'intervention ultérieure beaucoup plus importante** ».

Depuis 2013, seules 2 femelles en Pyrénées occidentales et 1 mâle en Pyrénées centrales ont été lâchés, soit la moitié du minimum urgent préconisé.

2. Analyse de l'action récente de l'Etat

En contrepartie du lâcher de deux ours en Béarn fin 2018, les feuilles de route « Pastoralisme et ours » sont nées.

La méthode comme la nature des dernières décisions de l'Etat français révèlent des dysfonctionnements structurels profonds dont voici notre analyse :

- Dans le dossier «ours», l'Etat ne respecte ni ses obligations légales, ni ses engagements, ni les experts, ni l'opinion publique majoritaire, ni les demandes de la Commission Européenne, ni-même les décisions de justice.
- L'Etat ne considère que les revendications des opposants à l'ours, au risque de les renforcer, et néglige les éleveurs et les bergers constructifs, et les associations environnementales.
- Les décisions sont prises en dehors des "concertations" officielles, que les opposants ont bien raison de boycotter puisqu'ils obtiennent satisfaction ailleurs.
- L'Etat gâche systématiquement les occasions de faire évoluer le dossier positivement. Pire même, des mesures censées favoriser la cohabitation sont détournées et retournées contre l'ours.
- L'Etat n'a dans ce dossier aucune vision globale et stratégique, il navigue sans cap ni boussole, en fonction des vents et des courants, avec comme seul outil une feuille de route annuelle qui n'aborde qu'une partie de la problématique.
- Les mesures mises en œuvre ou censées l'être pour favoriser la cohabitation ne sont jamais contrôlées ni évaluées ni ajustées. Il en résulte une efficacité globalement faible malgré des coûts parfois élevés.

Le problème est profond et systémique, la machine de l'Etat n'est pas globalement orientée vers la cohabitation et la restauration de la population d'ours comme elle devrait le faire de par les dispositions légales.

En complément :

- Nos associations ont également dû contester devant le Conseil d'Etat les décisions en matière d'**indemnisation démagogique et laxiste des dommages d'ours** qui n'avaient bien sûr pas fait l'objet de concertation. Nous ne pouvons accepter le principe de présomption de culpabilité de l'ours qui fait indemniser des dossiers «ours non écarté» et quasi systématiquement les animaux morts de cause «indéterminée». Cela provoque une **inflation artificielle des indemnisations** qui se retourne contre l'acceptation sociale par les éleveurs et conforte l'opposition radicale. L'amalgame systématiquement fait par l'Etat entre dégâts réels et indemnisations n'arrange évidemment rien.

- **L'Etat n'incite pas à la mise en place de protections préventives** en faisant passer les effarouchements d'ours «normaux», dispositif dérogatoire, comme un moyen de protection

standard, sans aucune étude préalable des conditions de prédation ni évaluation. Il ne met jamais en avant les exemples concrets où les protections fonctionnent.

- Enfin **l'Etat s'acharne à effaroucher les ours alors que ce dispositif n'a montré aucune efficacité** notable depuis deux ans et qu'il vient d'être sanctionné par le Conseil d'Etat.

- L'Etat ne respecte pas son obligation légale de **restauration d'une population viable** d'ours, ni son engagement de **remplacement des ours tués** de la main de l'homme (prévu explicitement dans le Plan ours en vigueur), ni les expertises scientifiques indépendantes (Cf. études et avis CNPN, MNHN), ni les demandes de la Commission Européenne, ni-même les décisions de justice (Cf. arrêt du Conseil d'Etat /effarouchements). Tout est exclusivement orienté pour calmer certains éleveurs et leurs syndicats qui refusent par principe de vivre avec l'ours (notamment en Ariège). **Le résultat est une escalade sans fin dans la surenchère et la violence où l'Etat cède à chaque palier.**

- **Aucune des plaintes juridiques concernant les actions illégales des opposants contre l'ours et ses défenseurs n'a à ce jour abouti en France**, alors qu'elles sont nombreuses et pour certaines déjà anciennes et graves.

- En matière de communication, **l'Etat communique beaucoup de façon négative** sur les prédatons ou les indices d'ours, suite aux demandes de «transparence» de la part du monde agricole (site info ours), sans jamais recontextualiser ces pertes en regard des autres causes de mortalité. Par contre, rarement ou très peu d'informations sur l'avancement de l'équipement des estives en moyens de protection (quelles estives, nombre de chiens, de bergers, de parcs, électrifiés ou pas, conduite pratiquée, analyses de vulnérabilité). La transparence est en fait à sens unique. Et bien entendu, les excès verbaux et les mensonges des opposants ne sont jamais contredits... **Comment avancer quand toute information et toute intention positives sont bannies au prétexte de «ne pas provoquer» les plus radicaux ?**

Depuis deux ans, les décisions prises en matière de pastoralisme vont presque toutes à l'encontre d'une cohabitation apaisée parce que l'Etat cherche plus à calmer les radicaux et les violents qu'à concilier réellement les enjeux écologiques et agricoles.

3. L'ours, contrainte ou atout pour les Pyrénées ?

Chacun reconnaît que la présence d'ours implique des contraintes pour certaines activités, notamment pour l'élevage. Il serait pour autant simpliste de limiter la question à cela. Il n'est en effet pas contestable que :

- **Les contraintes liées à l'ours sont plus que compensées par le programme d'accompagnement associé** (le plus complet du monde !) :
 - o Transport de matériel par muletage et hélicoptage pour les cabanes isolées
 - o Prêt de téléphones
 - o Financement de plusieurs centaines de postes de bergers, de restauration des cabanes, de clôtures de protection, de chiens de protection
 - o Intervention de bergers d'appui compétents et expérimentés

Toutes ces mesures ont été mises en place pour organiser la cohabitation homme-ours, et leurs bénéfices dépassent très largement les contraintes générées par la présence de l'ours ; rappelons que pour bien d'autres raisons que l'ours, 18 000 à 30 000 brebis meurent chaque année sur les estives pyrénéennes.

Ceux qui prônent la disparition de l'ours sont-ils prêts à voir disparaître toutes ces aides associées ? Assurément non.

Le beurre et l'argent du beurre ... on connaît l'histoire.

- **La présence de l'ours est un atout fantastique pour les Pyrénées**

Le retour de l'ours est assurément la campagne de communication la moins chère et la plus efficace que l'on ait jamais menée pour les Pyrénées. Tout le monde a entendu parler des Pyrénées grâce au retour de l'ours. On ne peut en dire autant de beaucoup de campagnes de communication, pourtant fort coûteuses pour le contribuable ...

Cet atout indéniable reste pourtant ignoré dans les politiques de développement, du fait de la pression d'organisations agricoles et d'élus qui veulent imposer leur vision d'une montagne domestiquée et maîtrisée, niant tout caractère naturel et écologique au milieu.

Prenons une analogie qui éclairera notre propos : Jusqu'il y a peu, la neige n'était vécue que comme une contrainte par les montagnards. Il y a quelques dizaines d'années, on a développé une politique de valorisation via le développement des stations de sports d'hiver (dont l'évaluation n'est pas ici le propos ...).

Depuis, la neige représente un enjeu économique tel qu'on est obligé d'en produire quand il en manque (on « réintroduit » la neige, en quelque sorte ...) !

Voilà comment on peut transformer une contrainte en atout, et il en est exactement de même avec la biodiversité, et spécialement pour l'ours dont le caractère patrimonial et attractif n'a pas d'équivalent.

Nos amis italiens et espagnols l'ont bien compris et **ont développé des politiques de valorisation avec succès** : dans les Abruzzes (Italie), les élus locaux estiment que l'ours attire à Pescasseroli deux fois plus de touristes que la station de ski !

Et nous, qu'attendons-nous !?

4. Un peu d'histoire : 1996-1999 : l'expérimentation

Le premier plan de réintroduction d'ours dans les Pyrénées

Au début des années 1990, le dernier ours disparaît des Pyrénées Centrales. Seuls 7 à 8 individus subsistent dans le noyau occidental et la disparition de l'ours des Pyrénées apparaît donc comme inéluctable.

L'association ARTUS (qui fusionnera en 2003 avec le Groupe Loup France pour former FERUS) engage alors sur ses fonds propres (adhésions et mécénat, soit environ 900 000 francs) des études de faisabilité liées au milieu naturel et économique dans l'optique de réintroduire l'ours dans les Pyrénées Centrales.

En 1991, l'ADET (Association pour le Développement Économique et Touristique de la haute vallée de la Garonne devenue aujourd'hui Pays de l'Ours - Adet) est créée par des communes de Haute-Garonne : Arlos, Boutx, Fos et Melles.

En 1993, une charte est signée entre le Ministre de l'environnement de l'époque (Michel Barnier) et l'Adet, convenant du principe de réintroduction d'ours sur le territoire des communes de l'association.

En 1994, une « Charte de développement durable des **vallées béarnaises** et de protection de l'ours » est signée entre Michel Barnier, ministre de l'environnement de l'époque, et les élus des vallées béarnaises. Le bilan de la mise en œuvre de cette charte par l'Institution Patrimoniale du Haut Béarn (IPHB) ne sera pas brillant.

En 1995, un partenariat est formalisé entre l'ADET, l'ONCFS (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage), l'ONF (Office National des Forêts), Artus, la DIREN et les Fédérations Départementales de Chasseurs de l'Ariège, de la Haute-Garonne et des Hautes-Pyrénées.

La même année, au sein de l'ONCFS, est créée **l'Équipe Technique Ours** qui sera chargée du suivi scientifique.

Des réunions publiques d'informations et d'échanges sont organisées.

Entre mai 1996 et mai 1997, trois ours ont été capturés dans la réserve de Medved (sud de la Slovénie) et relâchés sur la commune de Melles (Haute-Garonne). Les ourses **Živa et Mellba** (alors âgées de 5-6 ans et 4-6 ans) ont été **relâchées les 19 mai et 6 juin 1996**. L'année suivante, l'ours **Pyros** (alors âgé de 9-10 ans) est relâché le **2 mai 1997**.

Les ours sont suivis par télémétrie pendant un an après leur lâcher (durée de vie du collier) et quand les colliers tombent, le monde de l'élevage réapprend à protéger ses troupeaux (réhabilitation du métier de berger et placement des chiens de protection).



Il s'agit d'une opération de réintroduction expérimentale prévue dans le **Programme LIFE Conservation et Restauration de la Grande Faune Pyrénéenne** (1994-1998) cosigné en 1993 par la France et l'Espagne.

Les actions menées (mesures d'accompagnement) en Pyrénées centrales seront prolongées jusqu'en 1999, grâce à un nouveau programme LIFE ("Ours en Pyrénées centrales"), financé à 50% par l'Union Européenne.

27 septembre 1997 : coup de fusil sur le massif du Gar-Cagire en Haute-Garonne : **Mellba**, alors accompagnée de deux oursons, **est tuée par un chasseur** qui se trouvait seul en affût à la chasse aux sangliers, une battue ayant lieu en contrebas. En suivant, le sous-préfet de Saint-Gaudens souhaitant éviter le scandale de la mort des deux orphelins, envisage une opération de récupération et de placement dans un zoo. Artus réussit à convaincre le cabinet du Ministre de l'Environnement de laisser les oursons en liberté. Caramelles et Boutxy âgés d'environ 8/9 mois survivront.

Les associations de protection de l'ours ne déposèrent pas plainte contre le chasseur ; le programme LIFE est fondé sur la confiance des partenaires entre eux, élus, chasseurs, forestiers, administrations et naturalistes, chacun gérant et ayant en charge ses propres activités en cherchant à les rendre compatibles avec la présence de l'ours. C'est le principe du "pas de contraintes imposées". Artus fait le choix de ne pas rompre ce pacte qui doit aboutir à une totale responsabilité de chacun. **La fédération de chasse de Haute-Garonne entame alors un travail d'information, de sensibilisation et de formation de ses chasseurs.**



5. Un peu d'histoire : 2000 - 2004 : la polémique

Un coup de tonnerre retentit le 28 mars 2000 : le député Bonrepaux fait voter dans la nuit un amendement à une loi sur la chasse, prévoyant de recapturer les ours lâchés à Melles en 1996-97.

Les associations environnementales font face, se structurent : **plus de 1 000 personnes défilent en faveur de l'ours à Saint Gaudens le 27 mai**, une pétition rassemble 84 000 signatures.

Le 20 juillet 2000, le Conseil Constitutionnel annule "l'amendement Bonrepaux". La menace est écartée, mais le débat continue.

Dans les mois qui suivent, **la coordination "Cap Ours" rassemblant une trentaine d'associations favorables à la protection de l'ours, est créée**.

Sans le savoir, ni le vouloir, A. Bonrepaux a poussé les associations à plus et mieux travailler ensemble.

Sur le terrain, tandis que l'ours Néré quitte le noyau central où il est né en 1997 et se dirige, lentement mais sûrement vers le Béarn, le mâle emblématique Papillon quitte de son côté le Béarn vers les Hautes-Pyrénées où il finira sa vie en 2004. Les dégâts qu'il commet du fait de son vieil âge sont d'abord attribués à Néré et alimenteront le long débat sur la prétendue voracité des ours slovènes. Néré parvient finalement en Haut-Béarn, où il devient très discret et rencontre Cannelle, la dernière femelle de souche pyrénéenne.

Ainsi **naîtra Cannellito en 2004**.

L'Adet devenue Pays de l'Ours - Adet développe **un réseau de professionnels du "Pays de l'Ours"**, dont l'action la plus forte est l'organisation des **"Automnales du Pays de l'Ours"**, de 2002 à 2005 (5 000 à 10 000 personnes/an, interrompues suite à une manifestation violente d'opposants la dernière année).

En 2004, Ferus réactive les liens avec la Slovénie et le ministre Serge Lepeltier reçoit la coordination CAP Ours le 22 octobre. Alors que le gouvernement montre des signes de bonne volonté envers l'ours, l'Institution Patrimoniale du Haut-Béarn tergiverse, compte et recompte les ours.

Un événement, aussi malheureux qu'inattendu va relancer la protection de l'ours en France : **le 1er novembre 2004, Cannelle est abattue par un chasseur** en vallée d'Aspe, lors d'une battue au sanglier.

L'onde de choc, énorme, remonte jusqu'au Président de la République qui s'en émeut : la dernière ourse de souche pyrénéenne, sur laquelle reposaient tous les espoirs de prolonger encore un peu la lignée, est morte.

La mobilisation associative est relancée : près de 4 000 personnes se rassemblent à Paris le 6 novembre, plus de 2 000 personnes défilent à Oloron-Sainte-Marie (Pyrénées-Atlantiques) le 28 novembre, une pétition recueillant plus de 150 000 signatures est remise au Ministre Serge Lepeltier.



6. Un peu d'histoire : 2005 - 2007 : de nouveaux lâchers

A la demande du Président Chirac, Serge Lepeltier annonce le 13 janvier 2005 un ambitieux plan Ours avec comme objectif de faire passer la population de 15 individus à 30 en 2008.

L'IPHB, d'abord candidate pour accueillir deux ourses en provenance de Slovénie, saisit ce prétexte pour se désengager.

Malgré une vive polémique et les manifestations violentes des opposants, cinq ours sont finalement lâchés en 2006, quatre en Comminges et une femelle en Bigorre qui ne rejoindra malheureusement jamais les mâles béarnais.

La population centrale repart, tandis que le reliquat de population occidentale poursuit lentement son déclin inexorable sans renfort de femelles.



7. Un peu d'histoire : 2008-2017

10 ans de tergiversations de l'Etat

Cette période est marquée en 2009 par la fin du plan ours en vigueur. Aucun autre plan ne lui succède, alors que le noyau de population d'ours des Pyrénées occidentales paraît inéluctablement condamné avec plus que quelques mâles.

Alors que les associations n'ont de cesse de relancer les gouvernements qui se succèdent, ces derniers jouent la montre de reports en renoncements, jusqu'aux deux ourses lâchées en Béarn en 2018.

Mi-2007 : évaluation à mi-parcours du plan de conservation et de restauration de l'ours dans les Pyrénées, comprenant des séjours d'études pour différents acteurs locaux.

Mai 2008 : premier colloque pyrénéen sur la cohabitation hommes – grands carnivores (ours et loups) en Europe, organisé par Pays de l'Ours – Adet.

L'opposition à l'ours a tenté de faire annuler ce colloque, en vain.

Ce colloque a permis de mettre en évidence que la France est pionnière en matière de technique de cohabitation.

Tous les participants au colloque ont affirmé que la cohabitation est possible et ont constaté que tous les éléments étaient réunis en France pour l'assurer, **pour autant que l'ensemble des partenaires concernés acceptent d'y travailler ensemble.**

En juin 2008, la presse a été occupée par le **lancement du Groupe National Ours** avec notamment la venue de Nathalie Kosciusko-Morizet à Toulouse, puis l'été avec le lancement du **programme de bénévolat Parole d'ours de Ferus** et le soutien de Carla Sarkozy à l'ours, et comme il y a eu très peu de dégâts ours cette année-là, on peut dire que la presse fut globalement bonne pour l'ours ou au minimum neutre et objective (on n'en demande pas plus).

Le Conseil d'État a rendu le 23 février 2009 son arrêt concernant la requête déposée en 2006 par les opposants aux lâchers d'ours dans les Pyrénées. **Le Conseil d'État confirme le caractère légal, démocratique et raisonnable des lâchers d'ours dans les Pyrénées**, déboute les opposants et **rappelle que la France doit protéger l'ours brun.**

Le plan de restauration et de conservation de l'ours brun dans les Pyrénées Françaises s'achève le 31 décembre 2009. Avec le lancement du Groupe National Ours, l'État a pris l'engagement de rendre publiques ses décisions concernant la poursuite de ce plan à la fin de l'été 2009. Début décembre, pas de nouveau plan de restauration à l'horizon.

L'année 2010 est décrétée « Année internationale de la biodiversité » par l'ONU et la France répond par le souhait d'une Stratégie Nationale pour la Biodiversité.

Le 26 juillet 2010, Chantal Jouanno, alors secrétaire d'État à l'Écologie, vient annoncer à Toulouse devant le Comité de massif et non devant le Groupe National Ours **l'élaboration d'une Stratégie Pyrénéenne de Valorisation de la Biodiversité (SPVB), incluant un Volet Ours brun** dans le cadre du Comité de Massif des Pyrénées.

En 2011, en réponse à une interpellation de la Commission européenne, le gouvernement français annonce que les mesures visant à restaurer la population d'Ours brun dans les Pyrénées seront intégrées à la SPVB.

En janvier 2012, validation de la SPVB par le Comité de Massif. Le Ministre de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie demande l'élaboration du Volet Ours brun.

En novembre 2012, aucune suite concrète n'ayant été donnée, **la Commission européenne met en demeure la France.**

En décembre 2013, le **Comité de Massif** reçoit **la commande de faire des propositions sur le Volet Ours de la SPVB** par le nouveau Ministre de l'Écologie, sous la pression de la Commission Européenne, du Parlement européen et des associations de protection de la biodiversité en France.

Le 20 février 2014, le gouvernement français lance enfin ces travaux lors du Comité de Massif des Pyrénées. Le Comité de Massif charge le Comité de suivi de la SPVB (élus, représentants des gouvernements espagnol et andorran, des activités économiques, des associations, des socio-professionnels, des parcs) d'élaborer le projet du Volet Ours de cette stratégie.

Avril à juin 2014, un groupe de travail se réunit. Lors de ces quatre réunions, outre la contribution active et constructive des associations de protection de la nature, on note l'absence totale des élus et des éleveurs pyrénéens, ce qui est parfaitement contradictoire avec leurs demandes précédemment formulées (Depuis plus de 20 ans, des élus, des éleveurs et des chasseurs des Pyrénées ne cessent de réclamer d'être associés toujours plus étroitement à la gestion de cette restauration.).

Le 22 septembre 2014, présentation des propositions du groupe de travail au Comité de Suivi de la SPVB. Le co-Président du Comité de Massif, François Maïtia, élu, ajoute unilatéralement un scénario retenu ni par le groupe de travail ni par le Muséum National d'Histoire Naturelle : la « non intervention », c'est à dire aucun renforcement des populations d'ours.

Fin 2014, la présentation du projet de Volet Ours au Comité de Massif est reportée au premier trimestre 2015. Le document rédigé par les représentants de l'État français pour la Commission Permanente du Comité de Massif intègre la non-intervention : "s'appuyer sur la capacité de la population d'ours à croître d'elle-même"; ce qui équivaut d'une part à condamner la présence de l'Ours brun sur la moitié de son aire de répartition, les Pyrénées Occidentales, et d'autre part à compromettre volontairement l'avenir de l'espèce en Pyrénées Centrales (raisons démographiques et génétiques).

Pays de l'Ours - Adet et FERUS préviennent le Ministère : « *si aucune mesure concrète de restauration de la population d'ours n'est annoncée le 31 mars 2015, nous saisirons le Tribunal Administratif pour manquement de l'Etat à son obligation de conservation de l'ours* ».

En février 2015, Monsieur Maïtia choisit délibérément de ne pas mettre le Volet Ours de la SPVB à l'ordre du jour de la séance plénière du Comité de Massif du 10 mars 2015 en prenant prétexte des élections départementales.

En mars 2015, la Ministre de l'Écologie accorde 9 mois de délai supplémentaire, en sachant pertinemment que cela correspondra avec les dates des élections régionales ...

En avril 2015, Pays de l'Ours - Adet et FERUS déposent plainte contre l'Etat pour "manquement à son obligation de restauration de la population d'ours".

Nos associations vont sur le terrain au plus près de la population, notamment chaque été via le programme *Parole d'ours*.

Au-delà de l'acceptation de l'ours que nous savons majoritairement favorable, les années 2014 et 2015 ont été révélatrices sur un autre aspect finalement assez lié : l'appropriation !

Ce sentiment est grandissant : les Pyrénéens s'approprient les ours. Des naissances ont lieu chaque hiver et les gens en entendent parler via les médias.

Quand le mot « ours » est prononcé, les Pyrénéens parlent spontanément de ces naissances, et très souvent ils s'en réjouissent. De nombreux Pyrénéens connaissent même les noms de quelques ours vivant actuellement dans les Pyrénées.

Quant au positionnement « pour ou contre » que nos associations souhaitent dépasser, cela trouve écho. Les gens se posent bien moins la question. Les échanges sont davantage constructifs et pertinents. Certaines idées reçues qui circulaient beaucoup il y a quelques années, comme l'origine « slovène » des ours introduits en 1996-1997 et 2006, ou le régime alimentaire, ne dominent plus du tout les échanges.

Les ours et leurs descendances issus des lâchers de 1996/1997 et 2006 font désormais partie intégrante du patrimoine naturel des Pyrénées.

L'ours était et reste pour la plupart, et même pour des opposants au renforcement, un animal emblématique des Pyrénées.

« Les Pyrénées, sans ours, ce n'est plus les Pyrénées ! »

En 2016, la région Aquitaine se positionne en faveur du renforcement en Béarn.

Le Comité de Massif, réuni le 12 mai puis le 1er juillet ne s'oppose pas au contenu du Volet Ours, ni au lâcher d'une ourse en Béarn (Pyrénées occidentales). Le Ministère de l'Environnement ne semble toujours pas entendre ces retours locaux positifs.

En janvier 2017, Le CNPN donne un avis défavorable au projet de Volet Ours.

En février 2017, la DREAL Occitanie ouvre une consultation publique sur un Volet Ours modifié mais **ne prévoyant toujours aucun lâcher d'ourse.**

Pendant ce temps, **le nombre d'ours augmente et le nombre de dégâts du fait de l'ours diminue.**

Au printemps 2017, Nicolas Hulot devient Ministre de l'Ecologie, l'espoir renaît.



8. Un peu d'histoire : vers les premiers lâchers en Béarn

Rétrospective

2010 : Le nouveau "Plan Ours", censé prendre la suite de celui en vigueur entre 2006 et 2009, se fait attendre. Sous la pression associative et de l'Europe, l'Etat envisage enfin de lâcher une ourse en Béarn en 2011, mais Nicolas Sarkozy y renonce finalement face au chantage politique des lobbies agricole et cynégétique.

Alertée par les associations, la Commission européenne lance une procédure précontentieuse contre la France en novembre 2012.

Il faut alors "remettre la pression". Le tandem historique ADET - Artus, renommées entre temps Pays de l'Ours - Adet & FERUS reprend l'initiative : trois années de suite nous déposons des demandes d'autorisation de lâcher nous-mêmes les ours nécessaires, en Pyrénées centrales comme occidentales. Les refus répétés de l'Etat justifient un dépôt de plainte conjoint Pays de l'Ours - Adet & FERUS en avril 2015 pour "manquement de l'Etat à son obligation de restauration de la population d'ours".

De son côté, la Catalogne lâche le mâle Goiat en 2016 dans le cadre d'un programme européen "Life", avec l'espoir qu'il remplace Pyros dans le rôle de reproducteur dominant pour apporter un peu du sang neuf nécessaire.

En Pyrénées occidentales, la situation devient critique : les deux mâles restants quittent de plus en plus souvent et de plus en plus longtemps le Béarn. Si on n'y lâche pas rapidement des femelles, l'ours risque de disparaître de l'ouest des Pyrénées.

Au printemps 2017, Nicolas Hulot devient Ministre de l'Ecologie, l'espoir renaît. Il est en effet un soutien constant de la cause de l'ours.

L'annonce de nouveaux lâchers tarde, **les associations relancent la mobilisation** : un sondage comme une consultation publique lancée par l'Etat montre que les Français restent très favorables à l'ours, y compris les Pyrénéens.

Enfin, **un heureux hasard fait tomber le jugement de la plainte déposée en 2015 le 6 mars 2018** : la condamnation de l'Etat par le Tribunal Administratif de Toulouse pour manquement à la protection de l'ours donne à Nicolas Hulot le dernier argument nécessaire pour convaincre Emmanuel Macron. Il autorise enfin le **lâcher de deux ourses, Sorita et Claverina, qui arrivent en octobre 2018 en Béarn**.

En échange de ces lâchers et de la publication d'un nouveau Plan Ours pour 2018 - 2028, le Gouvernement français obtient en janvier 2019 l'abandon des poursuites entamées par la Commission Européenne en 2012.

En contrepartie des lâchers en Béarn, les feuilles de route « Pastoralisme et ours » sont nées dont nous ne pouvons tirer qu'un bilan très sévère.

25 ANS

du premier lâcher d'ours
dans les Pyrénées



25 ANS